

NOTE DE SYNTHÈSE POUR LE VOTE DU BUDGET 2022



Conseil municipal
du 05 avril 2022

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	03
Partie 1 :	
Budget primitif du budget principal 2022 - Section de fonctionnement	04
A/ Les recettes et dépenses de fonctionnement 2022.....	05
B/ Les dépenses et recettes d'investissement 2022.....	12
C/ Affectation des résultats 2021 sur le budget 2022.....	16
Partie 2 :	
La consolidation du budget principal et des budgets annexes 2022.....	17
Partie 3 :	
Le vote des subventions aux associations 2022.....	21
Index.....	24

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du conseil municipal de Mars dernier a été l'occasion de présenter la stratégie choisie par l'équipe municipale pour élaborer le budget 2022, dont la déclinaison concrète est à présent détaillée dans ce document.

Tout d'abord, dans un contexte difficile, mais grâce à une gestion rigoureuse, nous avons décidé de maintenir le niveau et la qualité des services à la population.

Chacun sait que l'inflation est désormais une contrainte que nous devons tous intégrer. Pour le budget de la commune cela se traduit par une augmentation du prix des matières premières, et surtout du prix de l'énergie, car les communes ne bénéficient pas – contrairement aux particuliers – du bouclier tarifaire. Ainsi nous devons faire face, pour l'instant, à une augmentation du prix de l'électricité d'environ 45%.

Il a aussi été annoncé par l'État une augmentation des salaires des agents communaux, salaires inchangés depuis de nombreuses années. Nous avons donc anticipé une augmentation du point d'indice de +3%.

Mais, maintenir les services publics, les adapter à la population, dans un contexte d'augmentation générale des coûts et des salaires, tandis que les dotations de l'État stagnent voire baissent, devient une équation difficile à résoudre.

Or, contrairement à l'État, une commune ne peut être déficitaire sur son fonctionnement. Il nous faut donc trouver une façon d'augmenter nos recettes.

C'est ainsi qu'il est demandé un effort raisonnable sur l'impôt foncier, avec une augmentation de 3 points du taux de la taxe foncière communale. Notre taux d'imposition foncier est en effet le plus bas sur la métropole grenobloise, quand on le compare avec celui des communes de même taille. Et après augmentation en 2022, il restera encore parmi les plus bas. En parallèle, et pour ne pas surcharger l'impôt des Varçois, j'ai œuvré fortement avec les conseillers métropolitains du groupe dont je suis co-président, pour que de son côté, la Métropole n'augmente pas son taux d'imposition foncier en 2022.

J'ai bien conscience de l'effort que je demande aux Varçois propriétaires, mais nous n'avons malheureusement pas d'alternative, sauf à dégrader les services publics.

Enfin, je sais que, comme chaque année, je peux compter sur les agents communaux qui vont se mobiliser pour fournir des services de qualité, tout en étant économes de l'argent public. Je les en remercie vivement.

Jean-Luc CORBET
Maire de Varcès-Allières-et-Risset

1

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL DE VARCES-ALLIERES-ET-RISSET

2021



A

LES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

FONCTIONNEMENT		CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
en K€					
Chapitre	Intitulés				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70	Produits des services	1 245	1 459	1 413	1 443
73	Impôts et taxes	5 009	5 056	5 185	5 552
	<i>Impôts fonciers</i>	3 301	3 337	3 386	3 772
	<i>Autres impôts</i>	582	594	674	655
	<i>Reversement fiscalité Métropole</i>	1 084	1 084	1 084	1 084
	<i>Fonds National Garantie Individuelle des Ressources</i>	42	42	42	42
74	Dotations et participations	1 454	1 417	1 419	1 416
	<i>Dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	623	623	612	602
	<i>Autres dotat° et compensations exonération taxes Etat</i>	134	104	91	97
	<i>Subventions et participations partenaires</i>	468	460	473	474
	<i>Fonds départemental taxe professionnelle (FDTP)</i>	229	230	242	243
75	Autres produits de gestion courante	26	29	28	32
76	Produits financiers	22	18	18	15
77	Produits exceptionnels	70	28	102	82
TOTAL recettes réelles de fonctionnement		7 826	8 007	8 166	8 539
042	Opérations d'ordre entre sections	248	1	0,2	0
	Excédent antérieur reporté	1 956	2 063	2 063	1 803
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 030	10 071	10 229	10 342
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	1 294	1 751	1 607	1 846
012	Charges du personnel nettes des remboursements assurance	4 295	4 699	4 643	4 963
65	Autres charges de gestion courante	639	576	701	774
014	Atténuation de produits	56	56	53	53
66	Charges financières	155	168	148	173
67	Charges exceptionnelles	1	46	44	27
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement		6 441	7 296	7 195	7 836
022	Dépenses imprévues	0	555	0	590
042	Opérations d'ordre entre sections	627	329	330	347
1068	Réserve d'investissement	900	900	900	600
023	Virement à la section d'investissement	0	992	0	969
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 967	10 071	8 426	10 342
Epargnes brute = recettes réelles - dépenses réelles		1 386	712	970	703
Remboursement du capital de l'emprunt (inscrit en section d'investissement)		531	573	566	632
Epargne nette = Epargne brute - remboursement du capital		854	138	404	70
Taux épargne brute = épargne brute / recettes réelles)		18%	9%	12%	8%

BP = budget primitif, DM : décision modificative et CA = compte administratif

Les dépenses réelles prévues en 2022 augmentent de 4 % par rapport au BP 2021 et sont principalement dues à l'augmentation du coût de la vie (dont les énergies). Les recettes réelles augmentent de 6,6 % pour répondre à l'augmentation des dépenses.

L'épargne brute envisagée est de 703 K€, ce qui permet a minima de rembourser le capital de l'emprunt en investissement (632 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4 % par rapport au BP 2021 pour atteindre un montant total de 7 836 K€ (hors dépenses imprévues).

Les charges à caractère général

Elles concernent les fluides, assurances, fournitures, honoraires, maintenances, prestations de services, transports collectifs, etc. Elles seront supérieures aux charges du BP 2021 de 5%, soit un montant total de 1 846 K€ en raison de l'inflation, due notamment à l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières.

■ Une augmentation des dépenses en raison de l'augmentation du coût de la vie.

Au stade de la préparation budgétaire et du débat d'orientation budgétaire, il était envisagé une baisse des dépenses de charges à caractère général d'environ 23 K€ par rapport au budget 2021, au prix d'efforts toujours plus contraignants et ce malgré la prise en compte de l'inflation conséquente sur les matériaux, les biens et les assurances depuis la crise sanitaire.

Mais depuis, les principaux fournisseurs d'énergie ont fait part à la commune des augmentations prévisionnelles du prix de l'énergie qui seront les suivantes :

- + 43% ou 46% sur le prix de l'électricité (selon le nombre de KWA).
- + 18.5 % sur le prix du gaz.

La commune ne bénéficie donc pas du bouclier énergétique annoncé par le Gouvernement pour les particuliers. De plus, les niveaux d'augmentation ci-dessus ont été annoncés avant le déclenchement de la guerre en Ukraine. Dans le budget, seul a été prévu l'impact dû aux augmentations ci-dessus. Mais il est important de souligner que l'incertitude face à l'issue de la guerre laisse à penser que ces hausses risquent d'être plus importantes encore.

La commune a donc rajouté 100 K€ de dépenses pour couvrir ces hausses sans précédent. Sans cette augmentation, les charges à caractère général étaient contenues, voire en baisse par rapport au BP 2021.

Pour rappel, les investissements effectués depuis plusieurs années par la commune pour remplacer les ampoules de l'éclairage public par des LED et l'extinction des lumières la nuit portent leurs fruits puisque la facture a été réduite d'~40%, soit ~50 K€ de baisse en 2021 par rapport à 2018. De même, le nouveau réseau de chaleur bois, qui alimente le centre socioculturel, le gymnase L. Terray, l'école Mallerin et l'Oriel en remplacement d'une chaudière au gaz nous permettront d'amortir cette hausse du coût de l'énergie puisque l'augmentation du prix de la chaleur bois est, pour l'instant, annoncé à seulement + 0,7%.

■ Les principales nouvelles actions/prestations sont :

- Une deuxième tranche de l'accompagnement à l'archivage des documents des services : 8,5 K€.
- L'adhésion au service commun de la Métropole pour la réalisation du règlement général pour la protection des données (RGPD) et son suivi, pour 6 K€.
- L'adaptation du logiciel des ressources humaines suite aux dernières réformes concernant les déclarations des charges... : ~3 K€.

■ Les actions en faveur de l'environnement et du développement durable :

Un engagement fort en matière de développement durable était annoncé dans le programme de la majorité. Il se traduit en matière d'investissements mais aussi en fonctionnement par l'intermédiaire de différentes actions. Cet engagement représente ~34 K€ en 2022 qui se concrétisent par :

- L'adhésion à la ligue de protection des oiseaux et plan d'actions sur la biodiversité : ~ 3,5 K€.
- Un panneau explicatif sur la biodiversité, l'exploitation de la forêt et les règles à respecter au Pré du Four à Saint Ange : 2 K€.

- L'adhésion à la Société Publique Locale de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour un accompagnement, notamment concernant le suivi des consommations d'énergie des bâtiments : 3,4 K€.
- Des kits de communication à destination des habitants pour la lutte contre les moustiques auprès de l'EID Rhône-Alpes : 2,2K€.
- Diverses actions comme la semaine pour la planète, la foire aux plantes et délices, les journées citoyennes et propres, l'animation "jour de la nuit", création d'une mare au parc Beylier, etc. : 12 K€.

- **Les dotations en fonctionnement des écoles** pour leurs projets, sorties scolaires ou fournitures sont maintenues malgré les contraintes budgétaires fortes cette année. Elles se calculent en fonction des effectifs et s'élèvent au total à **63 K€** en 2022.

▼ Les charges du personnel

Les charges du personnel regroupent les salaires et les charges afférentes de tous les agents intervenant sur la commune. Ils représentent le cœur de l'intervention communale et donc du service public (crèche, périscolaire, scolaire, entretien, services techniques, accueils administratif et spécialisés, accompagnement social, prestations culturelles, etc. Réduire ces charges obligerait à réduire le niveau de service public.

D'un montant de **4 963 K€** [net des remboursements d'assurances (100 K€)], elles augmentent en 2022 de 5,6 % par rapport au BP 2021 en raison de quatre facteurs :

- 1. Les augmentations habituelles liées aux évolutions de carrière**, la revalorisation du SMIC, etc. Les décisions de l'État influent également sur ce chapitre par les revalorisations de certains métiers comme cette année les auxiliaires puéricultrices qui vont passer en catégorie B. Ces augmentations s'élèvent à elles-seules à environ **123 K€, et correspondent à + 2.6 %**.
- 2. L'augmentation du point d'indice** qui sert de base au calcul des salaires. Il n'a pas été augmenté depuis février 2017. Cette augmentation, prévue avant l'été 2022, se justifie de la part de l'État par une inflation "forte et durable". Le pourcentage n'étant pas connu au moment de la préparation du budget, nous avons anticipé une probable augmentation de 3% du point d'indice aujourd'hui à 4,68602 € (l'indice des prix à la consommation a bondi de 3,6% en février sur un an). Cette augmentation prévisionnelle est d'~**65 K€ pour 6 mois et correspond à + 1,4 % du budget 2022 en charges du personnel**.
- 3. Le niveau du régime indemnitaire** à Varcès est moins élevé que celui des communes de même strate de la Métropole. Une harmonisation progressive a été entamée depuis 6 ans notamment sur les plus petits régimes. L'augmentation en 2022 s'élève à **16 K€ pour l'ensemble des agents concernés et correspond à +0.3%**.
- 4. Les augmentations liées à l'adaptation des services aux besoins de la population et au fonctionnement de la commune :**
 - **Sécurité** : recrutement d'un deuxième policier municipal. L'étude de ce poste est en cours sur la base d'une possible mutualisation de missions avec une ou plusieurs communes voisines. L'impact financier de ce poste ne sera complet qu'en 2023.
 - **Éducation** : une ouverture de classe maternelle est envisagée à Mallerin à partir de septembre. Un temps d'ATSEM est donc budgétisé à partir de septembre 2022, qui sera pérennisé en 2023.
 - **Entretien des locaux** : un renfort d'un mi-temps est prévu pour assurer le nettoyage des locaux à partir de septembre.
 - **Services techniques** : deux renforts sont prévus de cinq mois pendant la période haute de l'entretien des espaces verts, qui sont de plus en plus nombreux (ex : nouveau par à la Giraudière).
 - **Informatique** : renfort ponctuel jusqu'en octobre pour mener à bien les importants projets lancés ces dernières années (fibre optique reliant les bâtiments, sécurisation des réseaux et serveurs, etc.).
 - **Petite enfance** : un agent supplémentaire sera nécessaire pendant le temps du repas au multi-accueil pour accueillir 5 bébés supplémentaires pendant ce laps de temps, à partir de septembre.

Ces nouveaux agents représentent environ **60 K€ supplémentaires en 2022 soit + 1,3%**.

L'ensemble des augmentations s'élèvent à environ + 264 K€ par rapport au BP 2021.

Les autres charges de gestion courantes

Elles concernent principalement les indemnités des élus, les subventions d'équilibre aux budgets annexes et les subventions aux associations : **774K€**

- **Les indemnités et frais divers des élus** : 104 K€. Les indemnités n'ont pas augmenté, seules les cotisations sont un peu plus élevées de 3 K€ par rapport à 2021.
- **La subvention d'équilibre au centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)** : **365 K€** pour un BP 2022 en fonctionnement d'~ 751 K€ et 10,3 K€ en investissement. Pour rappel, le CCAS prend en charge les compétences suivantes : le multi-accueil, le relais d'assistantes maternelles, le service seniors avec le portage des repas à domicile, l'aide sociale et la gestion de l'attribution des logements sociaux. Le niveau de subvention communale correspond à celui de 2019 et représente une hausse d'environ 100K€ par rapport au BP 2021. Il avait baissé les deux dernières années en raison d'excédents disponibles dans les résultats du C.C.A.S.
- **La résidence autonomie pour personnes âgées (Maurice Gariel)** accueille 16 résidents. La subvention d'équilibre s'élève à **33 K€** en 2022, comme en 2021. Le budget 2022 de fonctionnement de la résidence s'élève à ~295 K€ et 165 K€ en investissement.
- **Le SIVASP** (Syndicat intercommunal de Varcès et Saint-Paul de Varcès). Il a en charge l'espace sportif (gymnase et terrain) de Champ Nigat pour le collège. La participation communale est de **167 K€** sur un budget total de 281 K€ en fonctionnement et 239 K€ d'investissement. En 2022, la participation de la commune baisse de 34 K€ par rapport à son niveau habituel.
- **Les subventions aux associations** : malgré les contraintes budgétaires, la commune garde le même niveau d'enveloppe qu'en 2020 (avant crise sanitaire), pour un montant total de **100 K€**.

Les recettes réelles de fonctionnement 2022

Pour compenser les fortes augmentations du coût de la vie qui impactent les dépenses, une augmentation des recettes est nécessaire. **Les recettes réelles de fonctionnement sont envisagées à 8 539 K€,** soit + 6,6% par rapport au BP 2021. [hors remboursements des arrêts maladie, retranchés directement aux dépenses de personnel].

Produits des services

- Nous tablons sur un maintien des produits des services, soit **1 443 K€**. Ils proviennent essentiellement des recettes du service enfance/jeunesse et du remboursement des frais avancés par la commune au C.C.A.S. (charges du personnel, fluides...).

Dotations et participations

- **Dotation globale de fonctionnement** : dotations de l'État.

L'État a annoncé le maintien de l'enveloppe nationale des dotations pour les communes, mais à l'intérieur de cette enveloppe l'évolution des règles de calcul peuvent faire augmenter ou baisser la dotation. Le montant n'est pas connu avant le vote du budget. Nous avons appliqué le même niveau de baisse en 2022 que celui observé en 2021 soit - 10 K€. Le montant attendu de DGF est donc de **602 K€** au lieu de 612 K€.

- **Compensations de l'État :** ces compensations sont principalement dues aux exonérations de taxe décidées par l'État et au fonds de compensation de la TVA (F.C.T.V.A.) en fonctionnement. Il est difficile d'estimer ces chiffres d'une année sur l'autre car les compensations peuvent changer et le montant de F.C.T.V.A. varie en fonction des réalisations. Nous tablons sur quasiment les mêmes montants avec une légère baisse de 7 K€ par rapport au BP 2021, soit **~ 97 K€**.
- **Subventions :** en fonctionnement, elles sont composées essentiellement des subventions de caisse d'allocations familiales. Il est prévu une légère hausse par rapport au BP 2021 de 14 K€, soit **~474 K€**.
- **Ressources liées à la péréquation horizontale :** nous envisageons la même somme qu'au compte administratif 2021, soit **243 K€**, ceci avec l'hypothèse que les critères d'attribution du Département de l'Isère ne changent pas.

Autres produits de gestion courante

- **Revenus des immeubles :** il s'agit des loyers de la location de la Cure et du Centre socioculturel. La crise sanitaire ne nous a pas permis de louer la Cure en janvier. Nous ne prévoyons donc pas de retrouver le niveau habituel de recettes et tablons sur un montant de **26 K€**.
- **Autres produits divers :** il s'agit des recettes liées aux animations culturelles. Nous envisageons une recette d'**~6 K€**.

Produits financiers

- **Remboursement d'intérêts :** ils correspondent à un remboursement de charges financières par Grenoble-Alpes Métropole décidé lors du transfert de la compétence voirie qui s'arrêtera en 2029, soit **~ 15 K€**.

Produits exceptionnels

- Les produits exceptionnels sont constitués cette année de **produits de cession d'immobilisations** pour un montant d'environ **17 K€** (vente d'occasion de matériels techniques et d'un camion) et cession du terrain du gymnase Champ Nigat au S.I.V.A.S.P. pour **65 K€**.

Impôts et taxes

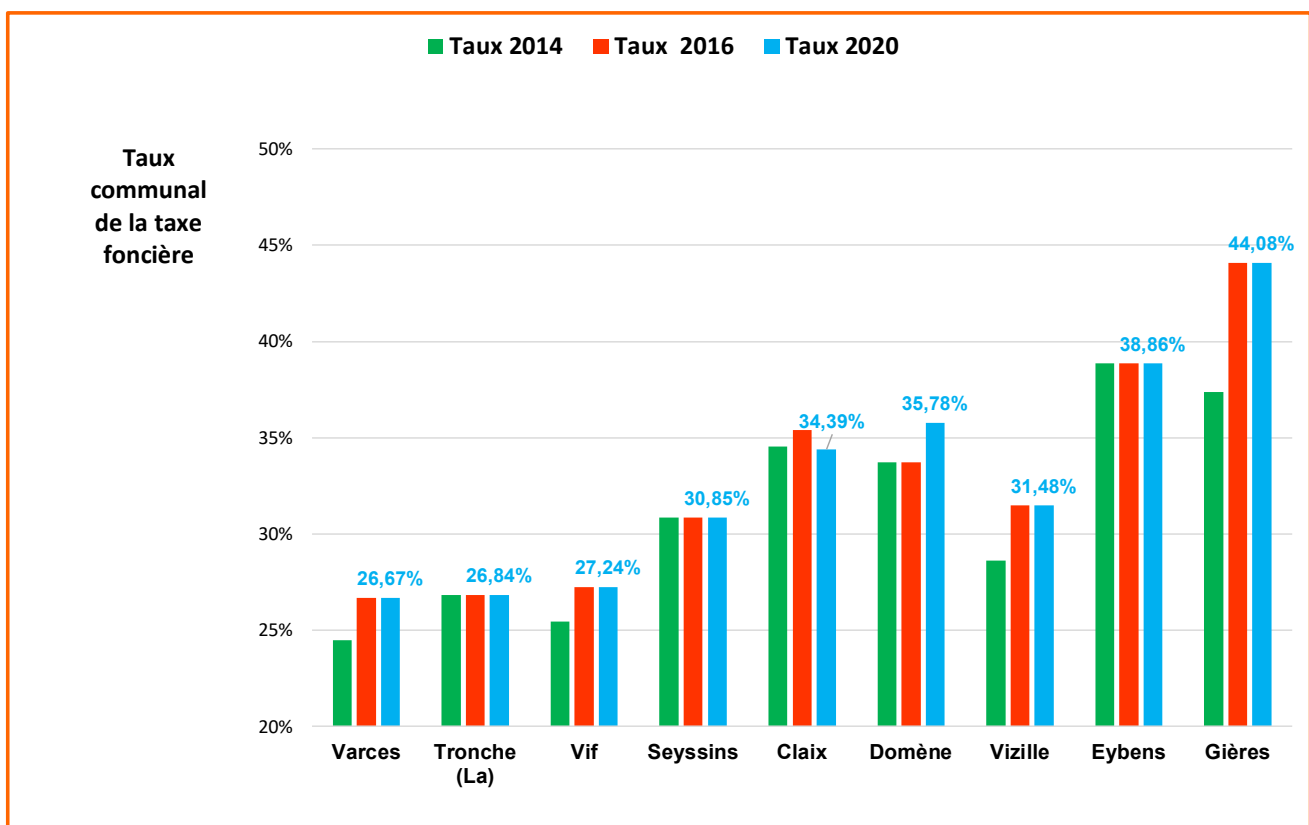
- **Autres impôts :** Ils sont composés des taxes sur les pylônes, sur l'électricité, la publicité extérieure, les droits de mutation, etc. Ils sont difficiles à estimer puisque certains dépendent, par exemple, du nombre de constructions. Nous envisageons une augmentation de 60 K€ par rapport au BP 2021 pour atteindre un montant aux environs de **655 K€**, inférieur cependant de 20K€ par rapport au CA 2021.
- **Le reversement de la fiscalité de la Métropole grenobloise,** pour l'ex-taxe professionnelle, ne devrait pas changer en 2022, soit **~1 084 K€**, puisqu'à ce jour aucun transfert de compétence n'est prévu.
- **Le Fonds national de garantie individuelle des ressources** (F.N.G.I.R), mis en place pour pallier les effets de la réforme de la taxe professionnelle en 2010, n'a pas évolué depuis 2014 et s'élèverait à **~ 42 K€**.

■ Impôts locaux :

Pour rappel, la taxe d'habitation est en voie d'être supprimée pour les résidences principales, puisque seuls les foyers aux revenus les plus élevés continueront à être taxés à hauteur de 20% de la taxe qu'ils payaient habituellement, puis plus rien en 2023. Les autres habitants ne payent déjà plus de taxe d'habitation, à l'exception des résidences secondaires.

Pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, toutes les communes ont récupéré en 2021 la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) que percevait le Département. L'ensemble des communes de la Métropole grenobloise ont ainsi ajouté 15,9 points à leur taux existant de TFPB, ce qui a été neutre pour le contribuable.

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire de février, les taux d'imposition sur la commune de Varcès n'ont pas augmenté depuis 2016 alors que les services publics ont été maintenus, voire développés. Les taux appliqués à Varcès sont donc les plus bas des communes de même strate de la Métropole :



Les recettes actuelles ne suffisent plus pour couvrir les dépenses qui augmentent en grande partie du fait de l'inflation sans précédent ces 15 dernières années.

Ne souhaitant pas diminuer le niveau de services à la population, la municipalité fait donc le choix d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette augmentation n'était pas envisagée dans le programme politique présenté en mars 2020. Mais, depuis, la crise sanitaire, sociale et économique et le déclenchement de la guerre en Ukraine ont et auront des répercussions sur le coût des charges de la commune qui ne peuvent plus être compensées uniquement par des restrictions, sauf à réduire les services, ce qui encore une fois n'est pas une option retenue.

En effet, le maintien des services publics garantit aux habitants un accès à ces services à moindre coût, puisque sans recherche de profit, ce qui ne serait pas le cas si ces services devenaient privés. De plus, l'application des quotients familiaux, pour la plupart d'entre eux, permet de mettre en œuvre une solidarité qui en ces temps de crise est plus que nécessaire.

Par ailleurs, le fait d'augmenter "l'effort fiscal" de la commune permettra d'amoindrir la réduction des dotations de l'État qui sont en partie calculées sur cet effort. Pour rappel, l'effort fiscal d'une commune est calculé en fonction de ce que la commune applique réellement comme niveau d'imposition par rapport à son potentiel, si elle appliquait le niveau moyen des communes de même strate. Cette mesure est une incitation pour que les habitants de territoires de même taille soient imposés à des niveaux à peu près similaires.

L'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, proposée ci-dessous, est calculée a minima pour dégager une épargne brute suffisante (703 K€) afin de rembourser le capital des emprunt (632 K€) et dégager une épargne nette qui en 2022 est envisagée au stade du budget à 70 K€.

L'ensemble des recettes d'impôts locaux est évalué à 3 772 € en 2022.

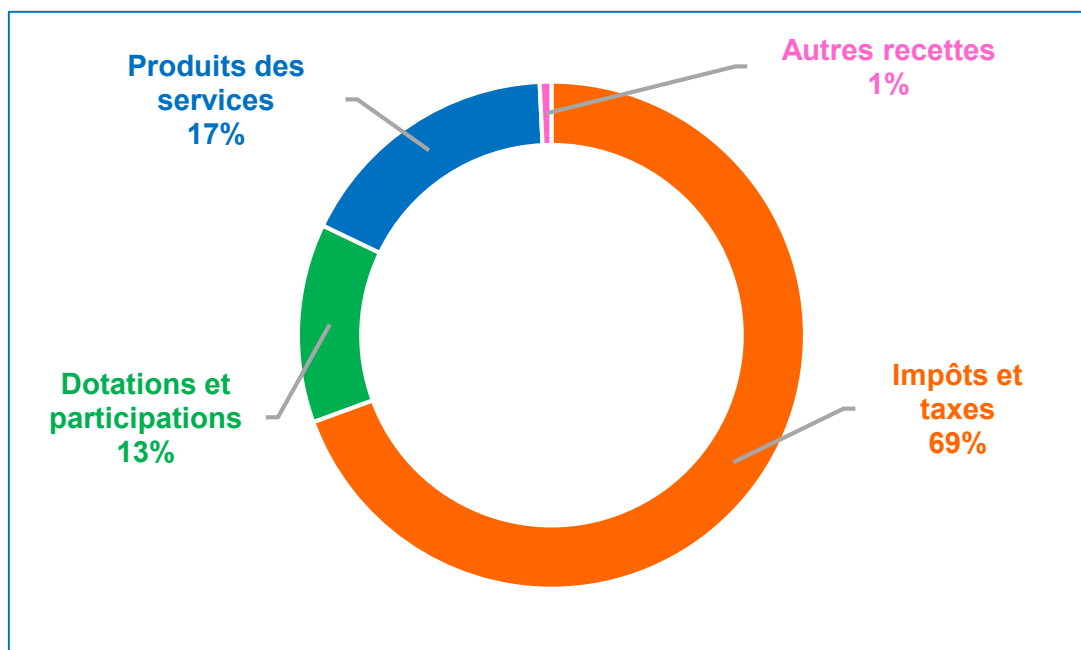
Vote du taux des impôts communaux :



Taux des taxes communales à voter	2021	2022
Taxe foncière propriétés bâties	42,57%	45,57%
Taxe foncière propriétés non bâties	68,82%	68,82%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,20%	10,20%

Evolution du produit des 3 taxes communales (en K€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	3 058	3 055	3 117	3 239	3 295	3 385	3 772

Part des trois principaux types de recettes de fonctionnement en 2022 :



B**LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2021**

INVESTISSEMENT		BP + DM 2021	CA 2021	BM 2022
Chapitres	Intitulés			
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
10	Dotation fonds et réserve, dont :	1 110	1 110	828
	F.C.T.V.A	210	210	228
	Réserve section fonctionnement	900	900	600
13	Subventions	471	230	653
16	Emprunts	741	741	660
21, 23	Immobilisations	0	1	0
O24	Produits de cession	8	0	0
27	Autres immobilisations financières	177	177	159
Total recettes réelles d'investissement		2 507	2 259	2 300
O40	Opérations d'ordre	329	330	347
O21	Virement de la section de fonctionnement	770	0	969
OO1	Excédent antérieur reporté	132	132	379
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 738	2 721	3 995
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16	Emprunts et dettes	573	566	632
13, 20	Immobilisations incorporelles	379	103	431
204	Subventions d'équipement versées	326	89	300
21	Immobilisations corporelles	2 018	1 200	2 401
23	Immobilisation en cours	420	383	0,4
Total dépenses réelles d'investissement		3 716	2 342	3 765
O20	Dépenses imprévues	150	0	230
O40	Opérations d'ordre	1	0,2	0,3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 875	2 342	3 995

BP = budget primitif - CA = compte administratif - DM : décision modificative

Les principales dépenses réelles d'investissement prévues en 2022

Emprunts et dettes

Le remboursement du capital de l'emprunt en 2022 sera de **632 K€**.

Subventions d'équipements versées

- **L'attribution de compensation versée à la Métropole :** elle correspond aux transferts de compétence : voirie et ouvrages d'art + GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) + SYMBHI (Syndicat mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) qui gère les grands projets d'aménagements sur les cours d'eau. Le montant total est de **26 K€**.
- **Les fonds de concours versés à la Métropole :** pour les nouveaux aménagements de voirie et les ouvrages d'art, la commune participe aux dépenses de la Métropole par « fonds de concours ». Il existe un décalage de plusieurs années entre la demande de paiement par la Métropole et la réalisation des travaux. Ainsi, en 2022, ne sont inscrits que **143 K€** sur un montant dû ou à venir (programmation 2022) de 281K€.
- Prévission de **participation à une opération de logement social : 66 K €**.
- Participation à la réalisation d'un **terrain de sport synthétique à Vif : 65 K€**.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et en cours

Les principaux travaux, études ou achats prévus en 2022 : ~ 2 833 K€.

Précisions : la répartition thématique ci-dessous comprend les études ainsi que les "restes à réaliser" 2021 :

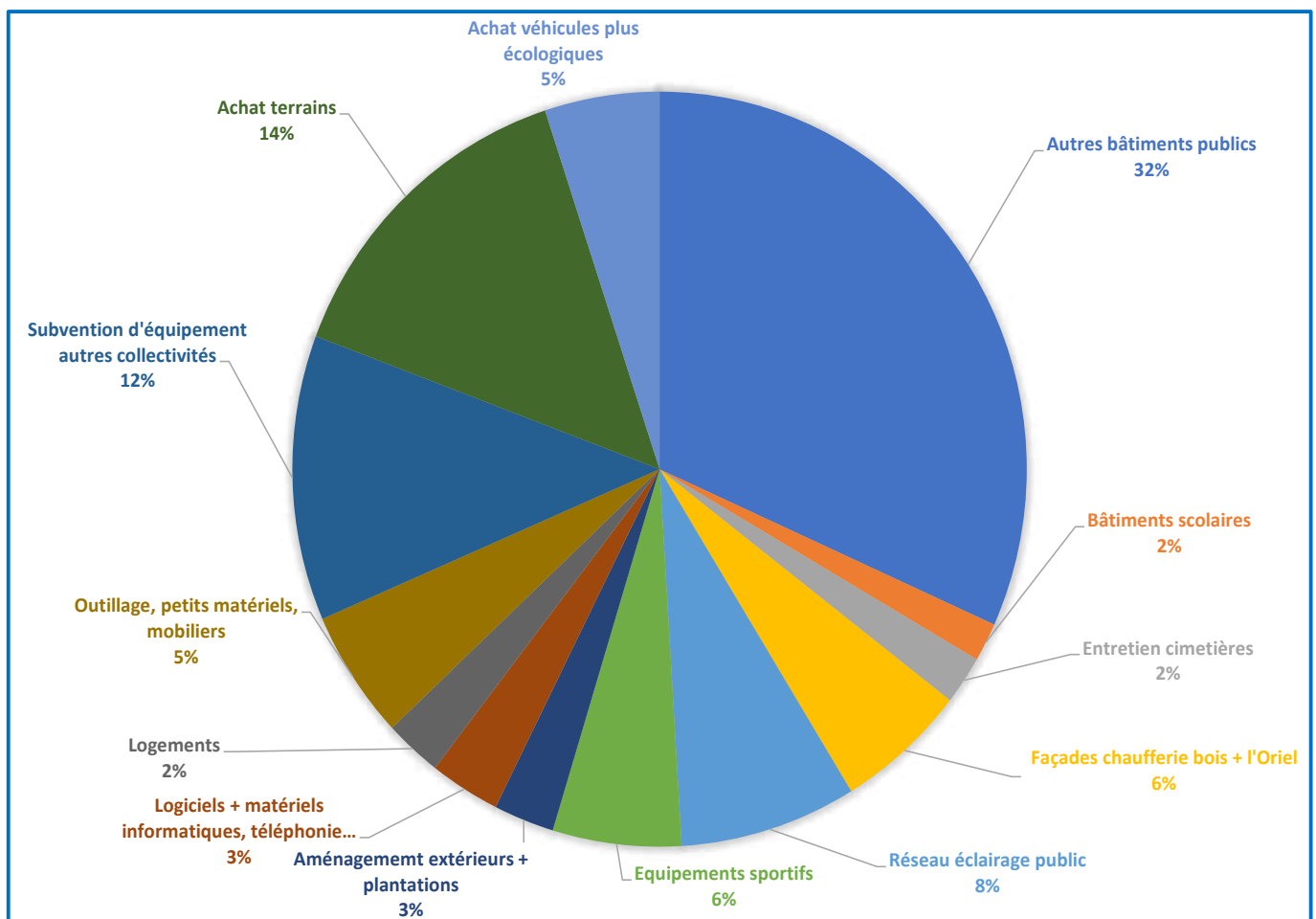
- **Bâtiments scolaires : 106 K€** (dont 65 K€ de restes à réaliser 2021).
 - Installation de serrures électroniques aux écoles Mallerin et Poussous.
 - Passage en LED de salles d'activité ou de classes.
 - Mises aux normes diverses et accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'école Poussous.
 - Divers mobiliers.
- **Équipements sportifs : 288 K€** (dont 149 K€ de restes à réaliser).
 - Gymnase Boulodrome : aménagement intérieur pour le tir à l'arc.
 - Gymnase Belledonne : renfort de la charpente et changement de la centrale d'alarme intrusion.
 - Gymnase L. Terray : changement centrale d'alarme intrusion, etc.
 - Beach volley : rénovation du terrain.
- **Autres bâtiments et espaces publics : ~ 909 K€.**
 - Achat d'un local commercial rue Joliot Curie.
 - Mairie : réaménagement de l'accueil Etat civil.
 - Multi-accueil : extension.
 - Centre technique municipal : rangements et aménagement du parc.
 - Audits énergétiques des bâtiments.
 - Études pour l'aménagement du Cœur de Varcès.
 - Serrures électroniques, etc.
- **Entretien des cimetières : 52 K€** dont étude pour l'extension du cimetière de Varcès.
- **Aménagements extérieurs et plantations d'arbres : 65 K€.**
- **Achat de terrains : 349 K€** dont le rachat de foncier à la Giraudière Est, car le portage par l'Établissement Public Foncier Local est arrivé à terme (293 K€ en 2022 et 260 K€ en 2023) + réserves pour achat de parcelles, régularisation ou préemptions.
- Le remplacement des **véhicules utilitaires des services techniques par des véhicules plus écologiques**, pour être conforme aux exigences de la zone à faibles émissions de l'agglomération grenobloise. 1ère et 2ème tranche : **372 K€** (dont 248 K€ de restes à réaliser 2021). La livraison des camions prend plus d'un an.
- **La poursuite de l'amélioration du réseau d'éclairage public** : remplacement des ampoules par des LED, dont le terrain de foot et le terrain de tennis : **201 K€**. Ces investissements contribuent à baisser les coûts de fonctionnement en énergie.
- **Les logiciels et le matériel informatique, téléphonie, photocopieur, photographie : 76 K€**. Il s'agit des logiciels et matériels pour l'ensemble des services dont les écoles.
- **Outillages, petits matériels et mobiliers : 165 K€**, dont le mobilier pour l'extension du multi-accueil, une tondeuse, du matériel pour les services techniques et entretien, etc.
- **Travaux d'embellissement de la façade de la chaufferie bois et des façades de la salle de spectacles de l'Oriel : 147 K€.**
- **Logements : 103 K€**. études d'aménagements ZAC Giraudière Est.

- **Précisions sur les études** pour diverses opérations d'aménagement en cours ou à venir. Chaque projet d'investissement nécessite en effet des études de faisabilités technique et financière en amont de la réalisation. Les études en cours ou à venir pour un montant total de **393 K€** (dont 97 K€ de restes à réaliser 2021) concernent principalement :

- L'aménagement de la zone Giraudière Est en logements.
- L'aménagement du centre ville : projet "Cœur de Varcès" en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole. (la moitié des études est prise en charge par la Métropole en fonction de ses compétences d'intervention).
- L'extension du cimetière de Varcès.
- La création d'une salle multi-activité.
- Des audits énergétiques sur les bâtiments.
- La vidéo surveillance.

Le montant total des investissements, hors le remboursement du capital, les dépenses imprévues et les opérations d'ordres, est de 3 132 K€.

▼ Répartition en % par domaine d'investissements en 2022



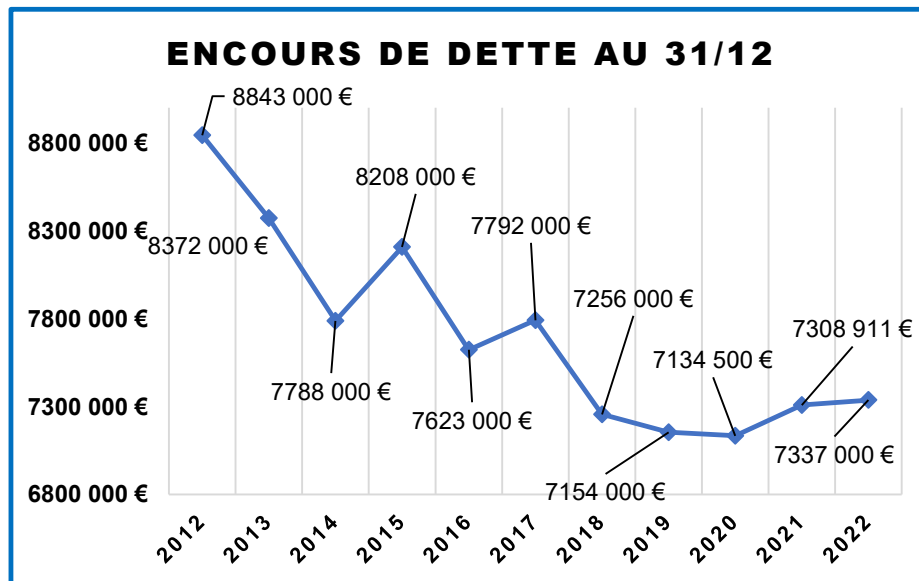
Le financement des investissements

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN K€	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022
Epargne Brute	712	970	703
- Remboursement du capital de l'emprunt	573	566	632
= Epargne Nette	139	404	70
Dépenses d'investissement	3 236	1 776	3 132
Recettes d'investissement	867	618	1 040
Besoin de financement des investissements	2 369	1 158	2 092
Variation de la dette	167	174	28
Emprunt nouveau	741	741	660
Variation du fonds de roulement	-1 490	-13	-1 362
Fonds de roulement au 31/12	705	2 182	820
En-cours de dette au 31/12	7 302	7 309	7 337
Ratio de capacité de désendettement	10,3	7,5	10,4
Taux d'épargne brute	9%	12%	8%

BP = budget primitif - CA = compte administratif - DM : décision modificative

- **Épargne nette** : **70 K€**, dont en baisse par rapport à ce qui était prévu au BP 2021.
- **F.C.T.V.A.** : **228 K€**. Pour rappel, le FCTVA est perçu avec un décalage d'un an, il s'agit donc de la récupération d'une partie de la T.V.A. des investissements réalisés en 2021.
- **Principales subventions** pour un montant total de **653 K€** :
 - Extension du multi-accueil (Caisse d'Allocations Familiales) : 303 K€ sur un budget de 454 K€.
 - Participation Métropole au projet cœur de Varcis (études) : 50 K€ pour un coût estimé à 107 K€ en 2022.
 - Audits énergétiques (Appel à manifestation d'intérêt de la Fédération Nationale des Collectivités concédantes et Régies) : 8 K€
 - Rénovation éclairage terrain de tennis et de foot (Etat) : 14 K€
- Restes à réaliser :
 - Rénovation toit gymnase Belledonne (Etat et Région AURA) : ~ 128 K€.
 - Rénovation Toiture école Les Poussous (Régional AURA) : 26 K€.
 - Remplacement des véhicules utilitaires des services techniques par des véhicules en énergie plus écologiques (Région AURA et Etat) : 102 K€.
 - Isolation et aménagement des locaux de la mairie (Département de l'Isère) : 13 K€.
 - Mise en accessibilité de la Cure (Département de l'Isère) : 8 K€.
- **Le remboursement d'un emprunt par la Métropole**, depuis le transfert de la compétence voirie, de **159 K€** en 2022. Ce remboursement arrivera à terme en 2029.
- **Un emprunt** de **660 K€**. Le ratio de désendettement prévisionnel est de 10,4 années, c'est-à-dire qu'il faudrait 10,4 ans pour rembourser l'encours de la dette (7 337 K€) avec le niveau d'épargne brute actuel (703 K€). Ce ratio reste en dessous du seuil d'alerte qui est de 12 ans.
- Il est prévu de ponctionner **1 362 K€** au **fonds de roulement** pour garder un montant final à **820 K€**, ce qui est conforme aux recommandations du Cabinet d'études Stratorial Finances en 2018.

Evolution de la dette depuis 2012 :



L'encours de la dette, c'est à dire la somme totale de tous les emprunts qu'il reste à rembourser, augmente de seulement 28 k€ pour un emprunt nouveau de 660 K€.



C

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 AU BUDGET 2022

Résultats	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser dépenses 2021	Restes à réaliser recettes 2021	Total Résultats de clôture avec restes à réaliser 2021
Fonctionnement	2 062 718,11	900 000	640 359,72	1 803 077,83			1 803 077,83
Investissement	132 369,31		246 755,04	379 124,35	679 003,98	276 356	-23 523,83
Total	2 195 087,42	900 000	887 114,76	2 182 202,18	679 003,98	276 356	1 779 554

= Fonds de roulement

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRÉLEVER** sur la section de fonctionnement, un montant de 600 000 €, pour la section d'investissement
- **DE L'AFFECTER** en recettes d'investissement, chapitre 10, ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- **D'AFFECTER** l'excédent résiduel de 1 203 077,83 € à la section de fonctionnement, ligne 002, « excédent de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2022.

2

LA CONSOLIDATION DU BUDGET PRIN- CIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE VARCES-ALLIERES-ET-RISSET

2022

∞ La commune gère 3 budgets :

1. Le budget principal
2. Le budget annexe du Centre communal d'action sociale (CCAS).
3. Le budget annexe du budget du CCAS pour la résidence autonomie (RA) pour les seniors.



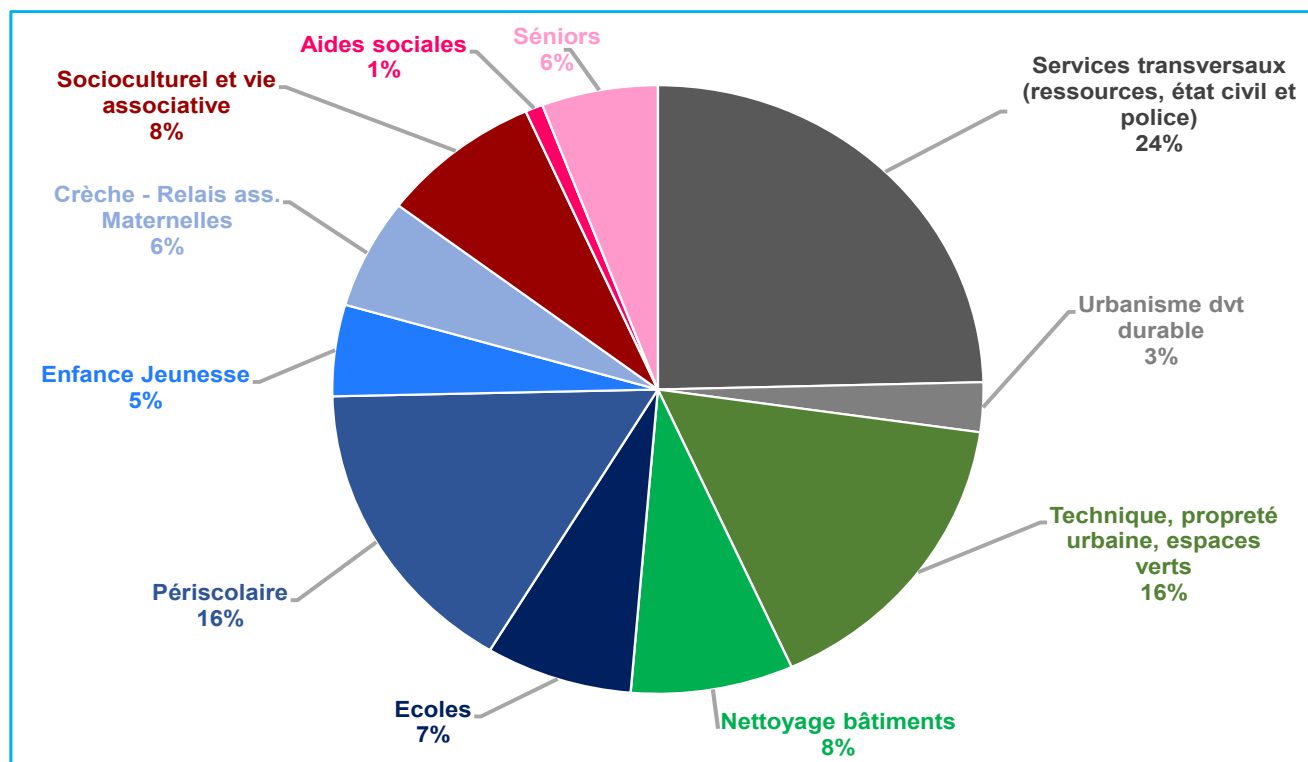
Les flux entre les 3 budgets (subventions, remboursements entre budgets...) qui constituent des doublons sont ici neutralisés, ce qui explique que seul le total des trois budgets est équilibré.

La présentation des 3 budgets consolidés permet d'avoir une vue d'ensemble sur les dépenses et recettes de la commune, et ainsi d'avoir une meilleure compréhension des charges par grandes familles de services.

RPE : relais petite enfance

Budget principal																	
Par secteur d'activités (en K€)	Services trans-versaux	Socio-culturel et vie associative	Ecoles	Péri-scolaire	Enfance Jeunesse	Urbanisme	Dvt durable	Services techniques	TOTAL BP Principal	Budget annexe CCAS				TOTAL 3 budgets consolidés			
										Services trans-versaux	Aides et logements sociaux	Séniors	Crèche - Multi-accueil	RPE	TOTAL BP CCAS	Total Résidence Autonomie séniors	
Recettes réelles de fonctionnement																	
Impôts fonciers	3 772								3 772						0		3 772
Autres impôts	697								697						0		697
Reversement fiscalité Métropole	1 084								1 084						0		1 084
Recettes des services	90	2		510	122				724			107	81		188	197	1 108
Dotation globale de fonctionnement	602								602						0		602
Compensation de l'Etat	97								97								97
Subventions et participations	2	104		266	99	3			474				183	43	226	42	743
Fonds départemental taxe professionnelle (FDTP)	243								243						0		243
Autres recettes	112	16							128			1			1		129
Total recettes réelles	6 697	122	0	776	221	3	0	0	7 819	0	0	107	264	43	415	239	8 473
Opérations d'ordre	0								0						0		0
Excédent reporté	1 803								1 803								1 822
Total recettes	8 500	122	0	776	221	3	0	0	9 623	0	0	107	264	43	415	238	10 295
Dépenses réelles de fonctionnement																	
Charges à caractère général	355	114	196	349	79	43	17	677	1 830			1	129	53	6	189	46
Charges du personnel nettes des remboursements assurances	1 511	495	351	894	297	108	37	567	4 260	44	55	23	383	42	548	156	4 963
Autres charges de gestion courante	344	13	19						376			11	0.4		12	94	482
Versement fonds de péréquation	53								53						0	53	53
Charges financières	173								173						0	173	173
Charges exceptionnelles	27								27						0	27	27
Total dépenses réelles	2 463	622	566	1 243	377	151	54	1 244	6 719	44	68	152	436	48	749	296	7 763,6
Dépenses imprévues	590								590								590
Opérations d'ordre	347								347				2		2		349
Déficit reporté	0								0	24					24		24
Réserve d'investissement	600								600						0		600
Virement section investissement	969								969						0		969
Total dépenses	4 969	622	566	1 243	377	151	54	1 244	8 035	68	68	152	438	48	774	296	10 295

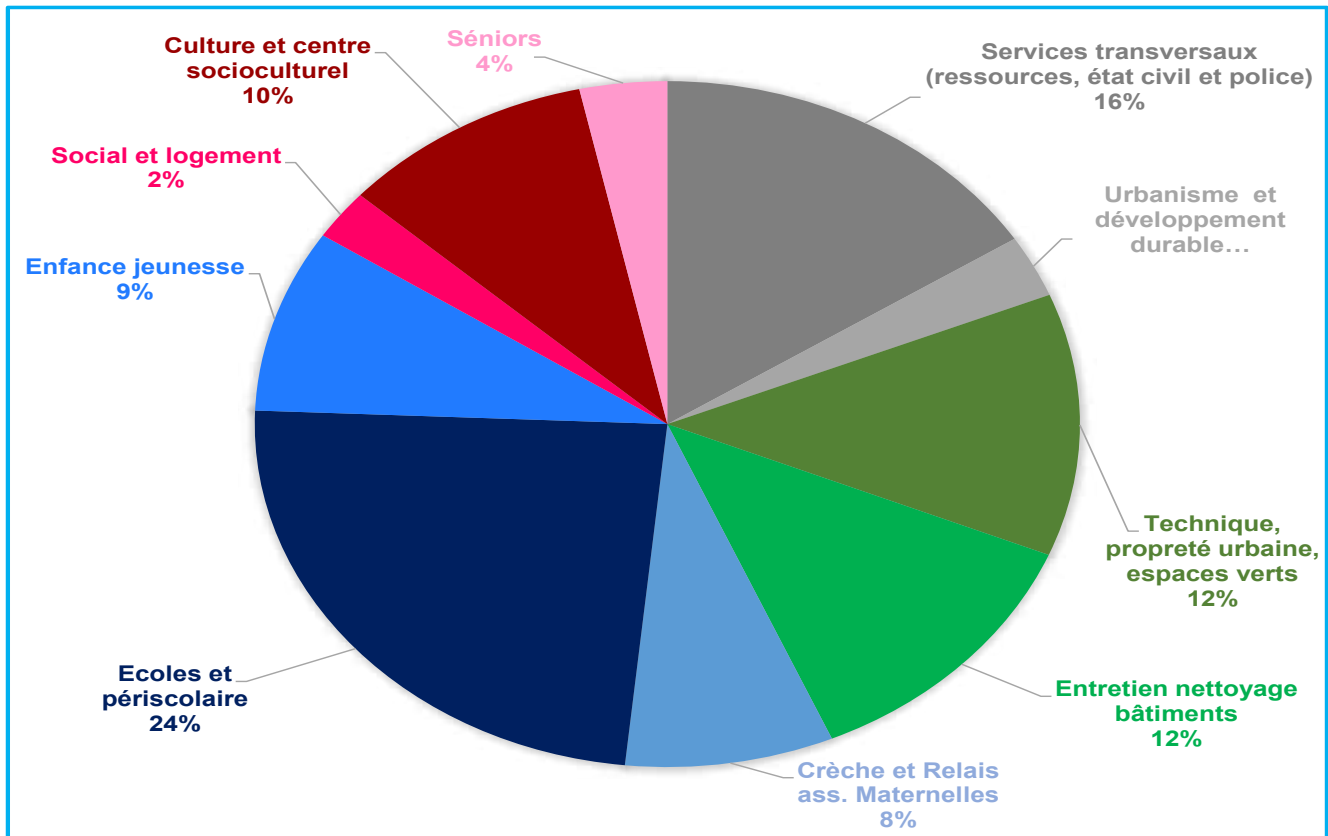
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement des 3 budgets consolidés en 2022



- 33 % des dépenses de fonctionnement sont consacrés à l'enfance et la jeunesse, depuis la crèche jusqu'aux lycéens.
- 15 % sont consacrés à l'aide sociale, aux seniors, à la vie associative et au socioculturel.
- 24 % sont consacrés à l'entretien technique des bâtiments , à la propreté urbaine, aux espaces verts, au nettoyage des locaux.
- 3 % sont consacrées à l'urbanisme et au développement durable.
- 24 % sont consacrés aux services « transversaux », constitués de l'accueil et l'État civil, de la police municipale, ainsi que tous les services ressources qui concourent au bon fonctionnement des autres services, comme la comptabilité, les ressources humaines, l'informatique, le juridique, la communication, etc.



Répartition des dépenses de personnels des 3 budgets consolidés en 2022



La majeure partie des services à la population repose sur le travail de femmes et d'hommes qui gardent les enfants et les jeunes à la crèche, au périscolaire, aux écoles maternelles, pendant les vacances..., entretiennent les bâtiments, les espaces verts, les cimetières, nettoient les bâtiments et la ville, développent diverses activités en lien avec les associations, accueillent et accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives, leurs demandes d'aides sociales ou leurs projets de construction, animent la résidence autonomie des seniors, gèrent les services de la commune, etc.

La commune compte environ 133 « équivalents temps plein », cela correspond à l'addition des temps de travail (temps pleins et temps partiels).

Ce sont quasiment 200 personnes différentes qui interviennent chaque jour pendant certaines périodes de l'année. La période la plus chargée se situe pendant le temps scolaire puisque presque la moitié du personnel intervient dans les écoles, des ATSEM aux animateurs de l'accueil du matin, du midi et du soir, ou auprès des moins de trois ans.



41 % du personnel travaillent dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance jeunesse.

- 16 % du personnel travaillent dans les services sociaux, culturels, seniors et vie associative.
- 15% du personnel s'occupent de l'entretien technique des bâtiments, de la propreté urbaine, des espaces verts, de l'aménagement et des autorisations d'urbanisme.
- 12 % du personnel de la commune s'occupent du nettoyage des bâtiments scolaires, sportifs, mairie, centre technique, etc.
- Et enfin, 16% du personnel constituent les services transversaux qui ont en charge l'accueil et l'État civil, la police municipale ou s'occupent des tâches administratives qui font fonctionner la commune (comptabilité, ressources humaines, juridique, informatique, communication, etc.).

3

LE VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



Liste des associations bénéficiant d'une subvention en 2022

Associations sportives	Montant en euros
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	100
Amicale yoga vallée de la gresse	200
Association sportive du collège	700
Cheyenne country club	850
Club alpin vallée de la Gresse CAF	150
Cyclo Randonneur Varçois CRV	550
D'eau à d'eau	800
Escrime	1 850
Football Club Vallée de la Gresse (FCVG)	8 650
Foulée de varces Vif	200
Gymnastique volontaire (GV)	1 200
Joyeuse boule	950
Judo club	1 200
Karaté club	1 000
Les archers d'uriol	400
Pétanque varçoise	450
Roller hockey Les Frelons	1 700
Ski surf passion	2 200
Taekwondo	200
Tennis club	2 100
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP)	400
Union Sportive Vallée de la Gresse (USVG)	1 700
Varces Basket Loisirs	150
Varces Vif Tennis de Table	1 000
Varces Volant Loisirs	450
Varces Volley	150
Total associations sportives	29 300

Associations Culturelles	Montant en euros
Amis vallée de la Gresse	160
Chorale saint loup	500
Comité de jumelage	600
Ecran vagabond du Trièves	500
Ecole de Musique Moderne en Isère (EMMI)	1 000
Jeux d'aiguilles	200
Richesse et histoire du patrimoine	500
Souvenir français	150
TOULTOUTIM (théâtre)	1 000
Union des Mutilés et Anciens Combattants (UMAC)	650
Varces Animation Culture (VAC)	22 200
Total associations culturelles	27 460

Associations / Etablissements scolaires	Montant en euros
Délégation départementale de l'Education Nationale secteur Vif	140
FCPE mallerin	60
FCPE Varcès college	60
Foyer Socio Educatif college	2 200
Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) école Mallerin élémentaire	6 700
Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) école Mallerin maternelle	3 525
Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) école Les Poussous Primaire	9 025
Sou des écoles	1 560
Total associations scolaires	23 270

Associations sociales	Montant en euros
Accueil familles de personnes détenues (ARLA)	200
Caisse d'entraide	4 150
Club Le Beau Regard	1 800
Comité du Secours populaire Vif	200
Centre Socioculturel Emile Romanet	9 450
Groupe Solidarité Vif	200
Les restaurants du cœur	200
Locomotive	200
Loisirs Pluriel porte des alpes	300
Secours Catholique Vif	200
Section jeunes sapeurs pompiers canton Vif	200
Valentin Haüy (malvoyants)	200
Total associations sociales	17 300

Associations autres	Montant en euros
ADTC - se déplacer autrement	100
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)	150
Le Tichodrome (Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage en Provisions	500
Provisions	1920
Total associations autres	2 670

Total général	100 000 €
----------------------	------------------

INDEX

A.T.S.E.M. : AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES

B.P. : BUDGET PRIMITIF

C.A. : COMPTE ADMINISTRATIF

C.A.U.E : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

C.C.A.S. : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

D.C.R.T.P. : DOTATION DE COMPENSATION DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

D.G.F. : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

D.M. : DÉCISION MODIFICATIVE (DU BUDGET)

E.I.D. : ENTENTE DÉPARTEMENTALE POUR LA DEMOUSTICATION

E.P.F.L. : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL

E.T.P. : ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

F.C.T.V.A. : FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

F.D.T.P. : FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

F.N.G.I.R. : FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES

GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

K€ : KILO EUROS

L.P.O. : LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

M€ : MILLIONS D'EUROS

Mds € : MILLARDS D'EUROS

PMR : PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

R.A. : RÉSIDENCE AUTONOMIE (POUR LES SENIORS)

R.P.E. : RELAIS PETITE ENFANCE

S.I.V.A.S.P : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VARCES ET SAINT-PAUL-DE-VARCES

ZAC : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

